



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Mali

Question écrite n° 73022

## Texte de la question

M. François Loncle rappelle à M. le ministre des affaires étrangères et européennes que la libération le 23 février d'un humanitaire français, qui a été détenu au Mali dans des conditions très difficiles pendant près de trois mois par un groupe terroriste affilié à la branche maghrébine d'Al-Qaida (AQMI), suscite un légitime soulagement. Les circonstances de cette libération soulèvent toutefois maintes interrogations. Il semble, en effet, que la France ait exercé de fortes pressions sur le gouvernement malien pour que celui-ci accède aux exigences des islamistes. Alors que le Mali avait maintenu pendant longtemps une position ferme, Bamako a fini par céder aux injonctions françaises et a relâché soudainement quatre terroristes incarcérés pour « détention illicite d'armes », en particulier deux Algériens accusés d'avoir participé à des attentats meurtriers dans leur pays qui avait demandé leur extradition à deux reprises et un Mauritanien réclamé par la justice de son pays. Il lui demande d'apporter tous les éclaircissements sur cette affaire entachée de graves soupçons d'ingérence, de fournir notamment tous les détails des négociations. Il lui demande de préciser si, comme l'indiquent certaines informations, le groupe des terroristes libérés était à l'origine de l'assassinat d'un citoyen britannique en juin dernier. Il le prie d'expliquer comment la France conçoit la coopération internationale en matière de lutte contre le terrorisme, alors qu'elle ne tient pas compte des intérêts des États subissant ce fléau. Il lui demande si cet exemple ne risque pas d'avoir de néfastes conséquences, en incitant les groupes terroristes à multiplier les prises d'otages puisqu'ils seraient assurés d'obtenir satisfaction de leurs revendications.

## Texte de la réponse

La libération de Pierre Camatte est intervenue le 23 février 2010 après une détention de quatre-vingt-dix jours au Mali. Durant toute cette période, l'ensemble des services compétents du ministère des affaires étrangères et européennes et du ministère de la défense ont oeuvré, en collaboration avec les autorités maliennes, à la libération de notre compatriote. Toutefois, dans un souci d'efficacité et dans l'intérêt même des huit otages français encore détenus dans le monde, il est nécessaire de rester discret sur le détail des actions entreprises par la France et qui ont amené à cette libération. Dévoiler tout ou partie des processus de négociation ou de renseignement mis en oeuvre dans la libération de notre compatriote risquerait de compliquer, voire de compromettre, les actions actuellement en cours au profit de nos autres ressortissants encore otages.

## Données clés

**Auteur :** [M. François Loncle](#)

**Circonscription :** Eure (4<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 73022

**Rubrique :** Politique extérieure

**Ministère interrogé :** Affaires étrangères et européennes

**Ministère attributaire :** Affaires étrangères et européennes

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 2 mars 2010, page 2219

**Réponse publiée le** : 15 novembre 2011, page 11973